

1. Coordonnées du responsable de l'institution¹

Nom * : _____ Prénom * : _____

E-mail * : _____ Tél * : _____

2. Coordonnées de l'institution

Nom de l'institution * : _____

Adresse complète * : _____

Raison sociale * : _____

N° GLN organisationnel ² : _____ N° OID (si existant) : _____

SI primaire (ie. Carefolio) : _____ Antivirus * : _____

3. Signature(s)

Par la signature du présent contrat, l'institution susmentionnée confirme qu'elle souhaite adhérer à la CR DEP NE, accepte ses conditions générales d'utilisation et les termes du présent document, notamment les points 4 et 5, pour l'utilisation de « Mon Dossier Santé ». Les signataires s'engagent à respecter et faire respecter, par les professionnels et auxiliaires de santé dépendant de l'institution, la réglementation en vigueur et les directives de la CR DEP NE relatives au DEP

3.1. Signataire 1 pouvant légalement engager l'institution

Prénom, Nom * : _____

Fonction * : _____

Lieu et date * : _____ Signature * : _____

¹ Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

² Un numéro GLN peut être obtenu à l'adresse suivante : <http://oid.refdata.ch/Public/GlnRequestForms.aspx>

3.2. Signataire 2 pouvant légalement engager l'institution (facultatif)

Prénom, Nom * : _____

Fonction * : _____

Lieu et date * : _____ Signature * : _____

Merci de renvoyer **toutes les pages** de ce contrat dûment signé par e-mail au format PDF (info@mondossiersante.ch) ou par courrier :

Mon Dossier Santé

Rue de Tivoli 28
Case postale 1
2002 Neuchâtel 2

NB : Afin de valider votre affiliation, tous les documents complémentaires doivent être fournis et les formations des responsables suivies. Nous vous contacterons dès réception du contrat d'affiliation pour vous informer des différentes démarches à entreprendre.

4. Informations importantes

4.1. Préambule

L'association Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel (CR DEP NE) propose aux habitants et professionnels de santé du canton de Neuchâtel un accès au Dossier Électronique du Patient (DEP), via la plateforme Mon Dossier Santé

« Mon Dossier Santé » est le projet neuchâtelois du Dossier Électronique du Patient (DEP) selon la Loi sur le Dossier Électronique du Patient (LDEP), ses ordonnances et annexes³.

4.2. Engagements de la CR DEP NE

La CR DEP NE s'engage à :

- ✓ Assurer un service conforme aux exigences légales, notamment en matière de sécurité et protection des données
- ✓ Maintenir sa certification en tant que communauté de référence selon la LDEP par un organisme indépendant agréé par la Confédération
- ✓ Former les utilisateurs à l'usage de la plateforme (cette compétence peut vous être déléguée)
- ✓ Fournir un service d'assistance par e-mail et par téléphone aux utilisateurs
- ✓ Fournir les identifiants d'accès après validation de l'affiliation
- ✓ Faciliter la création de comptes pour les professionnels et auxiliaires de santé
- ✓ Informer les prestataires de soins des évolutions et interruptions de service

4.3. Engagements de l'institution de santé

En adhérant à la CR DEP NE, l'institution de santé certifie que :

- Elle détient une autorisation d'exploitation selon la législation neuchâteloise (Loi de santé et RASI).
- Elle a pris connaissance et s'engage à respecter les CGU Mon Dossier Santé (Institutions) et à en assurer l'application auprès de ses collaborateurs. Elle s'engage à ce que ce document,

³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesetzgebung/gesetzgebung-mensch-gesundheit/gesetzgebung-elektronisches-patientendossier.html>

dans sa version actuelle ainsi que dans ses éventuelles versions modifiées, soit porté à la connaissance et appliqué par toute personne travaillant pour l'institution et qui aura accès à Mon Dossier Santé.

- Elle connaît et applique les bases légales en matière de secret médical, tenue et conservation du dossier patient, indépendamment du DEP.
- Ses professionnels travaillant pour l'institution répondent à la définition énoncée à l'art. 2, let. b de la LDEP.
- Ses professionnels et auxiliaires disposeront individuellement et dès que possible d'une identité électronique fournie par un éditeur certifié selon le ch. 1.3.3.b de l'annexe 2 ODEP-DFI, afin d'accéder à « Mon Dossier Santé » (GLN individuel nécessaire).
- Les professionnels supervisant des auxiliaires sont responsables de leurs actions sur la plateforme.

Veillez noter qu'un patient peut consulter les nom, prénom, profession, e-mail, institution et auxiliaires rattachés des professionnels affiliés, garantissant ainsi l'identification du bon interlocuteur lors de l'attribution de droits d'accès.

5. Annexes

Elles sont disponibles sur notre site internet, sous « Prestataires de soins > S'affilier » et « Qui sommes-nous ? » :

- *CGU "Mon Dossier Santé" (Institutions)*
- *Statuts de l'Association CR DEP NE*
- *Règlement de fixation et paiement de la cotisation de l'Association CR DEP NE*
- *Règlement sur l'acquisition et la perte de la qualité de membre de l'Association CR DEP NE*
- *Formulaire d'annonce relative aux utilisateurs DEP*